

# PROJET ASSOCIATIF



## Défendre nos valeurs

**Le projet Associatif et ses actualisations sont l'aboutissement de réflexions collectives qui s'inscrivent dans l'histoire écrite par l'ensemble des acteurs de l'Association. Il définit l'éthique associative et le contrat moral des bénévoles comme des professionnels au service des Personnes en situation de handicap pour aujourd'hui et pour demain.**

### **A.R.A.I.M.C.**

*Association Régionale d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux  
et Polyhandicapés*

**« Plus fort la vie ! »**

**Une Association d'intérêt général,  
au service de l'intérêt particulier de chaque Personne en situation de handicap  
I.M.C. et/ou Polyhandicapée du 13  
Une Association apolitique et non confessionnelle**

#### NOS OBJECTIFS :

- Travailler dans l'intérêt général des Personnes en situation de handicap des Bouches du Rhône, ... et plus particulièrement celles touchées par l'Infirmité Motrice Cérébrale et/ou le Polyhandicap
- Se battre pour diminuer et pallier le handicap
- Tout mettre en œuvre pour permettre une bonne qualité de vie, malgré le handicap
- Obtenir la meilleure intégration possible des Personnes en situation de handicap dans la société

Chaque Personne en situation de handicap, bénéficiaire ou non de nos services, est une personne singulière et à part entière, toutes nos actions doivent respecter et favoriser les droits, l'épanouissement et la participation de chaque personne, en plaçant toujours en priorité **la Personne en situation de handicap**, et dans la mesure du possible sa famille avec l'objectif d'*atténuer* la souffrance des parents.

Créée en 1958 sous l'égide de Mme **POINSO-CHAPUIS**, par une équipe de parents et amis (en particulier Madame Germaine BOLHER, Messieurs Robert SAUNIER, Edmond ALPHAND et Georges ROLLANDIN), pour venir en aide aux Personnes Handicapées « Infirmes Moteurs Cérébraux » et « Polyhandicapées ».

Régie par la loi de 1901, elle a été présidée :

- par Monsieur **Robert SAUNIER** de 1958 à juin 1991
- par Monsieur **Joseph RIMMAUDO** de juin 1991 à janvier 1998
- et depuis janvier 1998, par Monsieur **Jean VETIER**.

Elle a poursuivi les objectifs qu'elle s'était fixés et a développé pour ce faire, nombre d'actions et de services au bénéfice de la Personne en situation de handicap.

---

Notre société voit se transformer les notions de famille, de travail et les relations sociales, avec une place de plus en plus difficile à trouver pour les Personnes en situation de handicap.

Ces bouleversements de la société nous amènent à réaffirmer nos valeurs et nos objectifs.

Par ailleurs, le cadre législatif et réglementaire dont nous dépendons est lui-même en pleine transformation :

- **Loi du 2 janvier 2002** rénovant la loi du 30 juin 1975 régissant l'action sociale et médico-sociale.
- **Loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des Personnes en situation de handicap.

Dès lors, notre Projet Associatif, périodiquement actualisé, constitue un enjeu majeur pour réaffirmer nos valeurs, nos missions et fixer les orientations pour les années à venir.

C'est l'outil indispensable et cohérent, des administrateurs, des bénévoles, des professionnels, des parents et amis ; il leur permet de se mobiliser autour des mêmes valeurs.

## NOS VALEURS

### ⇒ Respect de la Personne

Rappel de la phrase « clé » de nos objectifs :

« Chaque Personne en situation de handicap, bénéficiaire ou non de nos services, est une personne singulière et à part entière, toutes nos actions doivent respecter et favoriser les droits, l'épanouissement et la participation de chaque personne, en plaçant toujours en priorité la Personne en situation de handicap, et dans la mesure du possible sa famille avec l'objectif d'*atténuer* la souffrance des parents. »

### ⇒ Solidarité

Les **établissements** assurent l'accueil, l'écoute, l'aide et l'accompagnement des Enfants et Adultes en situation de handicap (I.M.C. et Polyhandicapés) et de leurs parents.

Une **amicale** des familles et amis existe dans la plupart de nos établissements avec réunions, discussions amicales, écoute, actions concrètes pour apporter des « **plus** » aux résidents de l'établissement concerné ainsi qu'un soutien aux familles.

L'A.R.A.I.M.C. dispose d'une **Commission Sociale** pour répondre aux **questions** des Personnes en situation de handicap et des Familles : entraide, écoute, rencontres, ... et si nécessaire, pour leur apporter **aide et assistance** (affectation de chèques vacances, prêts de dépannage, caution pour logement, etc...). Cette commission est composée des 5 Administrateurs mandatés par les familles/parents, de l'Administrateur mandaté par les Personnes majeures, en situation de handicap, accueillies dans nos établissements et services, des 3 Vice-Présidents et des Assistantes Sociales de l'A.R.A.I.M.C.

### ⇒ Tolérance

L'Association répond aux besoins de chacun sans discrimination raciale, religieuse, politique, culturelle ou sociale dans le respect des uns et des autres.

## ⇒ Transparence

Nous voulons toujours faire ce que nous disons et dire ce que nous faisons.

La **Transparence** est constamment pratiquée dans la vie associative et à l'intérieur de chacun de nos établissements.

Nous mandatons un Expert Comptable extérieur afin d'assurer un **contrôle interne** complet et objectif de nos différents comptes et comptabilités.

Nous mandatons un Commissaire aux Comptes.

Nous transmettons régulièrement nos éléments comptables aux organismes financeurs (Etat et C.G.13).

Toutes nos règles sont identiques pour tous (embauche de personnel, accueil de résidents, etc...). Aucun privilège n'est toléré.

## ⇒ Compétence

Nous contrôlons et évaluons régulièrement le bon fonctionnement des établissements dans le respect des engagements associatifs.

Nous optimisons nos budgets et cherchons toujours à assurer les meilleurs services aux Personnes en situation de handicap accueillies.

Nous exigeons qu'à chaque poste, la qualification soit respectée.

Nous insistons sur la formation permanente des bénévoles et des professionnels pour renforcer leur efficacité en privilégiant la concertation.

## ⇒ Veille / Anticipation / Découverte des nouveaux besoins

Nous sommes à l'écoute de toutes les Personnes en situation de handicap, des professionnels et des familles pour découvrir les besoins non satisfaits.

Nous sommes une force d'innovation afin de répondre de façon toujours plus pertinente aux besoins qui évoluent sans cesse, sans craindre de nous remettre en question chaque fois que nécessaire.

Nous adaptons et améliorons en permanence les services existants et créons de nouveaux services.

## ⇒ Continuité / Pérennité

L'esprit, le sens et la conduite de notre politique perdurent depuis 1958.

Cela **rassure** et **sécurise** les Enfants et Adultes en situation de Handicap accueillis dans nos Etablissements ainsi que leurs familles et tous nos partenaires.

L'engagement de nouvelles familles et amis représente la pérennité du mouvement associatif, aussi favorisons-nous leur prise de responsabilités et leur participation au sein de l'Association.

-----  
...Mais Ecoute et Dialogue ne doivent pas entraver l'unité, le respect, la représentativité, la prise de responsabilités, et la détermination nécessaire à l'atteinte de nos objectifs.

# OBJECTIFS ET PARTENAIRES

## 1. Envers les Personnes en situation de handicap : I.M.C. et Polyhandicapés du 13

### **... Sans oublier celles qui ne bénéficient pas aujourd'hui de nos services**

- Être plus près de leurs besoins, de leurs désirs.
- Faciliter leur expression et la prendre en compte.
- Faciliter leur insertion en milieu ordinaire chaque fois que possible si cette insertion représente une avancée pour eux.
- Les associer à la vie des établissements.
- Privilégier l'écoute.
- Respecter leurs choix chaque fois que possible.
- Les aider à mettre en forme leur projet de vie.
- Développer des structures souples et adaptées pour un accompagnement personnalisé.
- Les faire participer au Conseil de la Vie Sociale.
- ... Le tout sans oublier leur qualité de vie et leur joie de vivre.

## **2. Envers les familles**

- Prendre en compte les demandes des familles, dans le respect des choix des Personnes en situation de handicap devenues adultes.
- Persuader les parents de tout ce qu'apporte une Association forte, de l'importance de leur adhésion et du lien direct existant entre le devenir des Personnes en situation de handicap et leur degré d'engagement.
- Veiller attentivement à l'évolution des besoins, des techniques et des lois.
- Développer des moyens d'écoute et de communication : journal, accueil et réunions de parents, formation des bénévoles.
- Apporter des solutions diversifiées au moyen de structures adaptables.
- Inciter à participer à la vie associative, à donner du temps et à prendre des responsabilités.

## **3. Envers les professionnels**

- Promouvoir un véritable contrat moral qui donne sens à leur travail au sein de l'Association, quel que soit le poste occupé.
- Collaborer avec eux dans le partage des valeurs associatives.
- Accroître leurs compétences et favoriser l'épanouissement professionnel de chacun.
- Lors des entretiens d'embauche, préciser les valeurs associatives et la nécessité de l'adhésion des salariés à ces dernières.
- Faire partager les projets d'établissement respectifs par chaque salarié et prendre en compte leurs idées et leurs suggestions.
- Favoriser les évolutions professionnelles de chaque salarié.
- Veiller à la bonne diffusion des informations.

## **4. Envers les Pouvoirs Publics**

- Être exemplaire dans le domaine de la gestion.
- Grâce à notre bonne connaissance du handicap, être reconnue comme un véritable partenaire, une force de proposition crédible et créative.
- Obtenir des pouvoirs publics les moyens nécessaires pour assurer une prise en charge et un accompagnement de qualité.
- Accepter les contrôles comme une nécessité pour une meilleure transparence.
- Mieux répondre aux besoins, en optimisant les moyens.
- Participer activement aux concertations des politiques sociales et médico-sociales.
- Informer les pouvoirs publics de la vie des établissements en développant une relation au-delà du cadre budgétaire et en signalant les particularités institutionnelles.
- Faciliter la mise en œuvre rapide des nouvelles réglementations.

## **5. Envers les autres associations**

- Fédérer nos actions en participant aux instances nationales, régionales, départementales :
  - **U.R.I.O.P.S.S.** (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux),
  - **F.F.A.I.M.C.** (Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux),
  - **Pôles de Services Territoriaux et Association Parcours,**
  - **C.R.E.A.I.** (Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées), etc ...
- Rechercher une cohérence et mutualiser les ressources mises à notre disposition par des conventions entre associations.

# NOS REALISATIONS

Depuis sa création, notre association a grandi, elle gère aujourd'hui **12 établissements sanitaires et sociaux** à Marseille et Aubagne. Chaque établissement propose des alternatives d'accueil et des services aux Enfants et Adultes en situation de handicap.

- I.E.M. Saint Thys** **Ouverture en 1961**  
Institut d'Education Motrice pour 80 enfants et adolescents infirmes moteurs de 3 à 18 ans  
- *Pour les enfants* : Traverse des Pionniers – 13010 MARSEILLE  
- *Pour les adolescents* : Villa « Saint-Thys » Rue Pierre Doize – 13010 MARSEILLE
- E.E.A.P. Decanis De Voisins** **Ouverture en 1964**  
5 – 7, rue Cadolive – 13004 MARSEILLE  
Externat pour 42 enfants et adolescents polyhandicapés de 3 à 20 ans
- F.A.M. Les Violettes** **Ouverture en 1973**  
153, Boulevard William Booth – 13012 MARSEILLE  
Foyer d'Accueil Médicalisé pour 50 adultes polyhandicapés
- E.S.A.T La Gauthière** **Ouverture en 1978**  
140 chemin de la Gauthière – 13400 AUBAGNE  
Etablissement et Service d'Aide par le Travail pour 69 adultes I.M.C. (ou handicap proche)
- Foyer Henri Vacher** **Ouverture en 1978**  
140 chemin de la Gauthière – 13400 AUBAGNE  
Foyer d'hébergement pour 42 travailleurs (40 + 2 d'accueil temporaire)
- C.A.M.S.P. Saint Thys** **Ouverture en 1981**  
34, Cours Julien – 13006 MARSEILLE  
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce pour 30 enfants de 0 à 6 ans
- S.E.S.S.A.D. Germaine Bohler** **Ouverture en 2001**  
2, Boulevard Dauzac – 13004 MARSEILLE  
Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile intervenant auprès de 25 enfants et adolescents infirmes moteurs de 3 à 18 ans
- Foyer Robert SAUNIER** **Ouverture en 2009**  
140 chemin de la Gauthière – 13400 AUBAGNE  
Foyer d'hébergement pour 20 travailleurs (18 + 2 d'accueil temporaire)
- S.A.V.S. La Chateaude** **Ouverture en 2009**  
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale pour 30 personnes vivant à domicile
- M.A.S. du Garlaban** **Ouverture en 2011**  
140 chemin de la Gauthière – 13400 AUBAGNE  
Maison d'Accueil Spécialisé pour 30 adultes (28 + 2 d'accueil temporaire)
- C.A.A.J.** **Ouverture en 2013**  
140 chemin de la Gauthière – 13400 AUBAGNE  
Centre d'Accueil et d'Activités de Jour pour 20 place d'accueil (30 à 50 personnes)

-----

Aujourd'hui, dans ces différents établissements, l'Association accueille + de 400 Enfants et Adultes en situation de handicap et emploie 500 salariés.

Le pivot de l'Association est constitué par plusieurs générations de bénévoles, de parents et de personnel qui, dans le temps, ont créé un outil de qualité incontestable pour les Personnes en situation de handicap I.M.C. et Polyhandicapées.

# QUELQUES NOUVELLES DE NOTRE ASSOCIATION

- ⇒ La **démarche qualité** est en place dans chacun de nos établissements. Bien entendu, la recherche d'améliorations se poursuit au quotidien.
- ⇒ La **restructuration du site aubagnais** avance :
  - ➔ Le **Foyer Robert SAUNIER** est ouvert depuis mai 2009.
  - ➔ La **Maison d'Accueil Spécialisé du Garlaban**, ouverte en décembre 2011.
  - ➔ Le **Centre d'Activités et d'Accueil de Jour**, ouvert en juin 2013.
  - ➔ Le **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale** fonctionne depuis juin 2009.
  - ➔ Le **Service d'accueil temporaire et d'urgence** fonctionne dans les 3 établissements d'hébergement.
- ⇒ Le **S.E.S.S.A.D. Germaine Bohler Saint-Thys** passera de 25 à 45 en 2 fois 10 places.
- ⇒ Au **F.A.M. Les Violettes**, pour répondre aux demandes de certaines familles, nous envisageons la transformation de 5 places d'internat en 8 places de semi-internat de semaine et en 2 places d'accueil temporaire et d'urgence.
- ⇒ Le projet de déménagement de l'**E.E.A.P. Decanis De Voisins** avance. La ville de Marseille met à notre disposition un terrain au 160 chemin des Jonquilles 13013 Marseille.  
Construction du nouvel E.E.A.P. en 2015, déménagement en 2017.  
... Et à la suite, nous récupérerons l'immeuble du 5/7 rue Cadolive pour y installer le C.A.M.S.P Saint-Thys et une crèche multi-accueil.

Et demain, ... nous nous battons pour analyser, proposer, construire et mettre en place de nouvelles solutions de services pour les travailleurs retraités.

Vous le voyez, nos projets vont dans le sens d'offrir plus de possibilités à tous les Enfants et Adultes en situation de handicap, y compris à ceux qui ont choisi la vie à domicile.

## NOTRE POLITIQUE DE DEMAIN

- ⇒ Nous poursuivrons la dynamique de création de structures pour apporter une solution aux personnes en attente d'accueil continu ou temporaire et d'urgence.
- ⇒ Nous réfléchirons à de nouvelles formes d'accueil, souples et innovantes, pour répondre de façon plus individualisée à chaque besoin, ... exemple : des travailleurs retraités.
- ⇒ Nous serons attentifs à toutes les évolutions législatives et réglementaires, notamment si elles allaient à l'encontre d'une vraie reconnaissance de la citoyenneté de la Personne en situation de handicap et/ou si elles remettaient en cause les moyens alloués aux différentes compensations aux handicaps.
- ⇒ Nous continuerons à promouvoir le statut de la Personne en situation de handicap par une communication orientée aussi bien vers le grand public que vers les secteurs en relation avec le handicap.

-----

Nous nous engageons également à respecter l'esprit des chartes suivantes :

- **Charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations regroupées au sein de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives**, signée le 1<sup>er</sup> juillet 2001 par Monsieur Lionel JOSPIN, Premier Ministre, et Monsieur Hubert PREVOT, Président de la C.P.C.A.
- **Charte d'orientation des relations entre le Ministère de l'emploi et de la solidarité et l'U.N.I.O.P.S.S., représentant les associations des secteurs sanitaire, social et médico-social**, signée le 27 mars 2002 par Madame Elisabeth GUIGOU, Ministre de l'emploi et de la solidarité, et Monsieur Jean-Michel BLOCH-LAINE, Président de l'U.N.I.O.P.S.S.